

Nbre de membres en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 11  
Nbre de suffrages exprimés : 11

Votes : Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille seize, le quatorze mars

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky QUESSON, en la salle du conseil de la CdC de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 1<sup>er</sup> mars 2016

Etaient Présents : Mmes GOT - GUILLEN – MONSEIGNE – de ROFFIGNAC – MM. BELOT – CORSAN – FEDIEU – GIRARD – LORIAUD – PLISSON – QUESSON.

**Délibération N°2016-01-016: Tarifs d'entrée au phare de cordouan – Application du tarif réduit à tous les visiteurs en avril et motifs d'exonération**

*Vu le CGCT ;*

*Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;*

*Vu la délibération autorisant la création de la régie de recettes de Cordouan ;*

*Considérant que les gros travaux du phare peuvent générer une certaine nuisance pour les visiteurs ;*

Le Comité Syndical décide à l'unanimité, après en avoir débattu:

Article 1. d'appliquer le tarif réduit à tous les visiteurs de Cordouan en avril 2016 ;

Article 2. d'autoriser l'exonération du paiement du droit d'entrée au phare à l'occasion de conditions spécifiques validées avant leur survenue par le Directeur du SMIDDEST (visites Presse, journées du patrimoine, visites de personnes défavorisées, Eductours, réceptions de personnalités...)

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 14 mars 2016

Le Président

  
SMIDDEST  
Jacky QUESSON  
Syndicat Mixte pour le Développement  
Durable de l'Estuaire de la Gironde

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

25 MARS 2016

Bureau du Courrier